

Règlements des Compétitions par équipes 2026



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE



Sommaire

Calendrier administratif.....	3
Dates limites prise de licences—Classement mensuel	4
Délai de qualification des joueurs	5
Composition des équipes	6
Joueur brûlé - Suppléant – Remplaçant—JIFF—EQ & NVEQ : définitions	7
Composition des poules—Montées et descentes.....	8
Formats des rencontres - Ordre des parties.	9
Formats de jeu—points.....	10
Jours et heures des rencontres—Présence des joueurs	11
Rôle des capitaines - Application des règlements.....	12
Balles - Officiels	13
Terrains	14
Forfaits - Saisie d’une feuille de match	15
Annexe Jeunes.....	16
Annexe Seniors +.....	17

Important :

Les informations concernant les catégories « **Jeunes** » sont inscrites en **bleu**, les « **Seniors** » en **marron** et les « **Seniors +** » en **vert**.

Calendrier Administratif

Echéances club : saisie dans ADOC	
Engagements d'équipes	
Jeunes 11/12 ans	05-oct-25
Jeunes 7/8 Mixte 9/10 ans Mixte - 13/18 ans	qualifiés départementaux
Seniors	31-janv-26
Seniors +	1er-sept-25
Seniors + (Coupe Sueur)	16-nov-25
Droits d'engagements	
Jeunes 11/12 ans	11 €
Jeunes 7/8 Mixte 9/10 ans Mixte - 13/18	qualifiés départementaux
Seniors	43 €
Seniors +	43 €
Seniors + (Coupe Sueur)	43 €
Calendrier de diffusion	
Jeunes 11/12 ans	13-oct-25
Jeunes 7/8 Mixte 9/10 ans Mixte - 13/18	2-juin-26
Seniors	12-mars-26
Seniors +	15-sept-25
Seniors + (Coupe Sueur)	12-déc-25

Engagements

Tout club inscrivant en championnat régional une équipe Seniors a l'obligation d'avoir dans son école de Tennis au moins **une équipe « jeunes » inscrite en interclubs jeunes** dans son département ou en Ligue (entre octobre et mars).

Lorsqu'en cours d'année, en départemental, un joueur titulaire d'une licence **W (Web)** est rattaché à un club, il peut alors participer aux épreuves par équipes avec le club considéré, toutefois sa licence garde son statut de licence W mais avec la mention « compétition ».

Les joueurs licenciés « **ND** » (**Non Déterminé**) ne peuvent pas prendre part aux Tournois ou Epreuves par équipes. Ceux-ci doivent au préalable contacter la Commission « Classement » afin de mettre à jour leur classement.

Un club peut confirmer l'engagement de plusieurs équipes dans le Championnat Régional Seniors sauf en DQDN (Division Qualificative aux Divisions Nationales).

Sauf cas exceptionnels entraînant une décision contraire de la commission compétente :

Tout ajout d'une **équipe supplémentaire d'un club** débutera en dernière division du championnat départemental qualificatif, sauf décision du Comité Départemental concerné.

L'équipe 1 d'un club **engagé** pour la 1^{ère} fois débutera dans le championnat départemental qualificatif.

Toutefois, en fonction du classement des joueurs composant l'équipe, et sur demande écrite du Président du Comité Départemental concerné, elle pourra, sur décision de la commission compétente, éventuellement accéder directement à la dernière division du championnat régional en fonction des places disponibles.

Dates limites de prises de licences

Joueurs « Brûlés »	
Seniors	31 janvier 2026
Seniors +	1er septembre 2025

Composition de l'équipe	
Seniors	jusqu'au 9 avril 2026 la liste sera ensuite bloquée, et aucune modification ne pourra intervenir.
Seniors +	Avant le 25 septembre 2025 dernier délai pour les 7 joueurs supplémentaires (non brûlés) .

Remplaçants	
Seniors	Enregistrement et validation de la licence jusqu'à la veille de la rencontre
Seniors +	Enregistrement et validation de la licence jusqu'à la veille de la rencontre

Classement mensuel

Dates prévisionnelles de sorties des classements : le 1er mardi de chaque mois.

Le jour de la rencontre, le classement est toujours le **classement mensuel « du joueur »**. Par conséquent, les **classements des joueurs seront actualisés** lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe, lors de chaque rencontre.

Annexe seniors

- **Mardi 7 avril 2026** : sortie du classement mensuel à **prendre en compte** pour les rencontres d'avril.
- ⇒ Suite à la mise à jour des classements mensuels de mars ou d'avril, **entre le 7 et le 9 avril 2026**, possibilité de demander à la Ligue de permuter des joueurs « brûlés » pour respecter la hiérarchie de classement, ou d'ajouter des joueurs « non brûlés » dans la composition de l'équipe (maximum 10).
- ⇒ A la date du **9 avril 2026**, la **composition de l'équipe officielle sera mise en ligne sur Tenup et ne sera plus modifiable**.

Délais de qualification des joueurs

Délais de qualification des joueurs (cf Art. 89 et 91 des RS 2023)



Changements de clubs 1ère et 2ème séries ou les moins de 13 ans 3ème série : vendredi 31 octobre 2025
(sinon Non-Equipe)

Les règles de qualification et de prise de licences sont celles édictées par le règlement fédéral (Règlements Sportifs de la FFT).

Selon le chapitre 2 des Règlements Sportifs, l'ensemble des joueurs classés en 1^{ère} et 2^{ème} série ainsi que les 3^{ème} série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipe pour leur nouveau club. Ce changement de club doit être enregistré **avant le 31 octobre** de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Dorénavant, ces demandes de changement de club se feront à présent depuis ADOC.

Le classement de référence pris en compte est celui de juin.

Nouvelle procédure pour les joueurs soumis à une autorisation

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un **délai de 7 jours** pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :
 - ⇒ **Accepter** : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - ⇒ **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur sera **temporairement « Non Equipe »** rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour tenir informées de l'avancée de la procédure.

Après la date du 31 octobre ?

En cas de saisie de la licence après le 31 octobre, un joueur soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « NON EQ Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Toute demande de changement de club en cours de saison, après le 31 octobre, doit être faite via le bordereau de changement de club, en ligne sur le site de la Ligue, quelque soit le classement du joueur.

Compositions Equipes

Composition des équipes	
Jeunes 11/12 ans	2 titulaires - remplaçants possible (classement inférieur au dernier titulaire)
Jeunes 9/10 ans - 13/18 ans	2 titulaires - remplaçants possible (classement inférieur au dernier titulaire)
Seniors	4 joueurs minimum - 10 maximum - dont 4 joueurs brûlés
Seniors +	3 joueurs minimum dont 3 joueurs brûlés (4 en Messieurs 75 - dont 2 joueurs brûlés) - 10 maximum
Seniors + (Coupe Sueur)	4 joueurs minimum - remplaçants possible (classement inférieur au 4 ^{ème} titulaire)

Les critères à respecter	
Le jour de la rencontre	
Maximum 2 joueurs NVEQ par équipe le jour de la rencontre pour 4 simples, 1 NVEQ pour 3 simples	
2 joueurs « JIFF » minimum devront être présents parmi les 4 joueurs de simple lors de chaque rencontre (1 joueur JIFF pour 3 simples).	
1 joueur licence « Etranger » (E) maximum par équipe le jour de la rencontre, (joueur Non UE ou assimilés)	

Tout joueur participant à **2 rencontres** dans une **équipe supérieure perd le droit de jouer** dans toute **équipe inférieure**.
Tout joueur « brûlé » ne peut l'être que dans une seule équipe.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs, dans 2 équipes différentes, sur le **même week-end** (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une **rencontre a été avancée ou reportée**.

Dès que la composition des équipes est **publiée sur Tenup, elle est définitive**.

Possibilité de prendre un ou plusieurs remplaçants, à condition que son classement soit inférieur ou égal au joueur n° 3 (seniors +) ou joueur n°4 (seniors) le jour de la rencontre.

Seniors +

Concernant **les 7 joueurs non brûlés de l'équipe**, la fiche équipe pourra être **complétée 48 heures avant le début de la 1^{ère} rencontre**.

Les **joueurs brûlés** ne peuvent l'être que dans **une seule équipe** et faire partie d'une autre équipe (non brûlés) mais de la **même catégorie d'âge**. Les autres joueurs composant l'équipe **peuvent faire partie d'une autre équipe mais de la même catégorie d'âge**.

Jeunes

- ⇒ 2 ou 3 joueurs (minimum) en fonction du championnat.
- ⇒ Les équipes seront inscrites en championnat régional, ou départemental en fonction du poids des équipes.
- ⇒ Les 2 joueurs(euses) titulaires déterminent le poids de l'équipe. Ces 2 joueurs ne peuvent jouer dans aucune autre équipe d'âge supérieur pendant le championnat concerné.
- ⇒ En cas d'égalité de poids, un tirage au sort sera effectué.
- ⇒ Si un remplaçant éventuel, a un classement supérieur au joueur titulaire n° 2, suite à la sortie du classement mensuel, il peut intégrer l'équipe mais ne pourra plus jouer dans une autre équipe.
- ⇒ Au cours de la saison, un jeune peut jouer dans deux championnats de catégories d'âges différentes, à condition qu'ils ne soient pas aux mêmes dates.

Joueur brûlé/remplaçant/JIFF/EQ/NVEQ

Définitions

Joueur Brûlé	<p>Un joueur ne peut être « brûlé » que dans une seule équipe (championnat Régional ou Départemental) d'une même catégorie d'âge, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club.</p> <p>Un joueur peut être brûlé dans une équipe et faire partie de la composition d'une autre équipe (dans la même catégorie d'âge) ou en être remplaçant (à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au dernier titulaire le jour de la rencontre).</p>
Composition de l'équipe	<p>L'équipe sera composée entre 3 joueurs minimum (titulaires) en Messieurs et Dames 35/45/55/65 – 4 en Seniors et Messieurs 75 - et 10 joueurs maximum.</p> <p>Tous ces joueurs pourront participer aux rencontres quel que soit leur évolution de classement mensuel, à condition de respecter la hiérarchie de classement.</p> <p>Un joueur peut faire partie d'une équipe en tant que joueur brûlé dans l'une et non brûlé dans l'autre mais dans la même catégorie d'âge pour les Seniors +. (art 147 des RS).</p> <p>Si ce joueur joue deux fois dans son équipe, il devient joueur bloqué et ne peut plus redescendre dans son équipe inférieure.</p>
Remplaçant	<p>Joueur qui ne fait pas partie de l'équipe et qui doit avoir un classement inférieur ou égal au dernier titulaire le jour de la rencontre.</p> <p>Ce joueur peut être remplaçant dans plusieurs catégories d'âges, mais ne peut pas jouer le même jour.</p> <p>Un remplaçant qui a joué deux fois dans une équipe devient joueur bloqué.</p>
JIFF	<p>Est considéré comme joueur « JIFF » tout joueur remplissant les deux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- avoir été licencié au cours de 4 années sportives dans un club affilié à la FFT dans les catégories d'âges de 8 ans à 18 ans incluses,- et, au cours de ces 4 années de licence, avoir participé à des matchs homologués (hors compétitions internationales) pendant deux années sportives.
Joueur Nouvellement Equipe (NVEQ) (Art. 88 1b des RS 2023)	<ul style="list-style-type: none">- Tout joueur de 1ère, 2è série ou 3è série de 13 ans et moins (au 31 août), licencié dans un club pour la 1ère année (et ayant obtenu l'autorisation du club quitté) ;- Tout joueur de 1ère ou 2ème série n'ayant pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié sur une période ininterrompue. (2 maximum pour 4 simples—1 maximum pour 3 simples).
Joueur Equipe (EQ) (Art. 88 1a des RS 2023)	<p>Sont concernés les joueurs 1ère et 2ème séries, licenciés dans un club pour une période ininterrompue, à condition d'avoir disputé au moins un match pour ce club dans un championnat par équipes une des années sportives précédant l'année sportive considérée ou si n'ayant pas disputé un match pour ce club dans un championnat par équipes une année sportive précédente, il a bénéficié d'un statut de « EQ » par son classement NC; 4è ou 3è série.</p> <p>Sont également concernés les joueurs NC, 4è et 3è séries de 14 ans et + ainsi que les joueurs 3è série de 13 ans et moins.</p>

Composition des poules

Mise en place du championnat :

Deux équipes (ou plus) issues d'un même club peuvent accéder à une même division. Elles seront dans ce cas réparties dans des poules différentes, sauf pour les Divisions Qualificatives aux Championnats de France, où une seule équipe par club est autorisée à y accéder et sous certaines conditions fédérales.

Le nombre de poules et d'équipes dans chaque division pouvant varier en fonction du nombre de réinscriptions des équipes chaque saison.

Composition des divisions et des poules - Montées et Descentes (à l'issue du championnat)

Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

Descentes :

⇒ Dans une poule de 5 équipes, le dernier descend.

⇒ Dans une poule de 6 ou 7 équipes, les deux derniers descendent dans la division inférieure.

La commission régionale se réserve le droit de modifier les montées et les descentes en fonction des équipes réinscrites ou du nombre de descentes du Championnat de France, en privilégiant le maintien dans la division considérée, si cela s'avère nécessaire et en fonction du poids des équipes (classement des joueurs).

Le nombre de poules ou d'équipes dans chaque division pouvant varier également en fonction du nombre de réinscriptions des équipes à chaque saison.

Formats des rencontres - Ordre des parties

Formats des rencontres	
Jeunes 11/12 ans	2 Simples 1 Double (compte pour 2 points – 1 point en phase finale) Le double se joue avant le simple.
Jeunes 9/10 ans - 13/18 ans	2 Simples 1 Double (compte pour 2 points – 1 point en phase finale) Le double se joue avant le simple.
Seniors	4 Simples 2 Doubles
Seniors +	3 Simples 1 Double (compte pour 2 points) - 2 Simples 1 Double pour les Messieurs 75 (compte pour 1 point)
Seniors + (Coupe Sueur)	2 Simples 1 Double (compte pour 2 points)

Ordres des parties
<p>Toutes les parties de simples doivent être obligatoirement jouées avant les doubles. Les joueurs disputant ces doubles peuvent être désignés après les simples (mais leurs noms doivent obligatoirement avoir été indiqués, au préalable, sur la liste de composition d'équipe échangée en début de rencontre par les deux capitaines).</p> <p>La chronologie de rencontre avec doubles sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour 4 simples : n° 4 et n° 2, puis n° 3 et n°1, suivis des 2 doubles et ce sur 2 terrains, ▪ pour 3 simples : n° 1 et n° 2, puis n° 3 (ou n° 3 et n°2, puis n° 1) suivi du double et ce sur 2 terrains. Avec accord des 2 capitaines l'ordre des simples peut être modifié de façon à n'effectuer que 2 rotations. Les joueurs de simple peuvent jouer en double, sauf en Messieurs 75. ▪ pour 2 simples : le double suivi des 2 simples (n° 2 et n° 1), et ce sur 1 terrain minimum. ▪ Doubles : Ne peut prendre part à un double, un joueur qui a abandonné en simple, ou a été déclaré forfait (ou a été disqualifié par le juge arbitre). ▪ Seniors : Chaque partie remportée ramène 1 point à l'équipe ▪ Seniors + Chaque match de simple vaut 1 point et le double 2 points (sauf en Messieurs 75). ▪ Jeunes : <p>Chaque match de simple vaut 1 point et le double 2 points en phase de poules (1 point en phase finale)</p> <p>Le double se joue avant les parties de simples après une interruption ne pouvant excéder 30 minutes. Les joueurs du double sont autorisés à jouer en simples.</p> <p>En cas d'égalité de points lors d'une phase par poules, la rencontre se solde par un résultat nul.</p> <p>Annexe spécifique Seniors</p> <p>Si une équipe ne peut aligner le nombre requis de joueurs pour les doubles, le double 2 sera perdu par WO. C'est l'équipe de double restante qui participera effectivement à la rencontre (elle deviendra l'équipe de double numéro 1) et jouera contre le double n° 1 de l'équipe adverse.</p> <p>En cas d'inversion entre les 2 équipes de double, les 2 parties de doubles seront perdues par WO par l'équipe concernée, mais pas la rencontre.</p>

Formats de jeu

Simple

Format 1 - au meilleur des 3 manches, avec application du jeu décisif dans toutes les manches

Double

Format 4 - au meilleur des 3 manches avec :

- Application du point décisif à 40A dans les 2 premières manches
- En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu- décisif à 10 points
- En championnat 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans et 17/18 ans : les parties de simples se jouent selon le format 1. et les parties de doubles selon le format 4.
- En championnat 9/10 ans format vert : les parties de simples et de doubles se jouent selon le format 7.
- En championnat 8/9/10 ans format orange : les parties de simples et de doubles se jouent selon le format 5 ou 6.
- Catégories 35/45 :
Les parties de simples se jouent selon le **format 1** (3 sets à 6 jeux). Le **double** se joue selon le **format 2**.
- Catégories 55—65—75 ans
Toutes les parties se jouent selon le **format 2** (2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = Super Jeu Décisif à 10 points).

Comptage des points pour chaque poule

Points attribués par rencontre pour le classement de la poule

3 points pour une **victoire**

2 points pour une **rencontre nulle**

1 point pour une **défaite**

moins 1 point au club dont l'équipe a été **disqualifiée** par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente

moins 2 points pour un **forfait**

En cas d'égalité de points, les critères suivants s'appliquent pour déterminer le classement de la poule et du classement général

Meilleure différence de matchs, puis **meilleure différence de sets**, puis **meilleure différence de jeux**.

Jours des rencontres

Horaires des rencontres

Le capitaine du club recevant (club visité) doit contacter **au minimum 10 jours** avant la date de la rencontre, le capitaine « visiteur » pour convenir du lieu et de l'horaire du rendez-vous.

Les rencontres se déroulent prioritairement :

- à **9 heures** pour les **championnats régionaux Messieurs et Dames**. Si la distance entre les deux clubs excède **100 kms**, la rencontre peut démarrer à **9 H 30**, à condition de prévenir le capitaine de l'équipe adverse.

- à **14 heures** pour les **championnats départementaux** (ou à 9 heures si pas de rencontres nationales ou régionales).

Seniors Messieurs ou Dames : **dimanches ou jours fériés**, les rencontres **Nationales et Régionales** Messieurs ou Dames étant **prioritaires** sur toutes les autres rencontres,

En DQDN, le changement de **journée ou d'horaires** ne peut se faire qu'avec l'accord du juge-arbitre de la rencontre, qui sera contacté par téléphone, au minimum **8 jours** avant la rencontre, et confirmera par mail son accord aux deux équipes.

En cas de refus de celui-ci, la rencontre se jouera comme prévu initialement. Prévenir également le responsable du championnat par mail.

Seniors plus : en fonction des catégories d'âges - Les rencontres se déroulent prioritairement :

- à **9 heures** pour les **championnats régionaux Messieurs et Dames**,

- à **14 heures** pour les **championnats départementaux**

Messieurs et Dames : début des rencontres le **dimanche à 9 heures**. En cas de désaccord, 9 heures pour les Messieurs et 14 heures pour les Dames.

Quand la distance entre deux clubs excède **100 kms**, la rencontre peut démarrer à **10 heures**.

Les rencontres des **Messieurs et Dames 65, Messieurs 75** se déroulent le **jeudi à 9 heures**.

D'un **commun accord entre les 2 capitaines**, les rencontres peuvent être **avancées ou reportées avant la date de la rencontre suivante, et pas après la dernière rencontre**. Dans ce cas, le club visité est chargé d'en informer la commission ou le Président de la Commission compétente, afin d'en modifier la date.

En cas d'intempéries avérées :

Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission compétente décidera du report ou non de la rencontre, et fixera la nouvelle date,

Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Jeunes :

Le mercredi ou samedi après-midi (au plus tard à 16 heures).

Les rencontres débuteront à 14 heures 30, à la date prévue. La date de la rencontre pourra être avancée et l'horaire de début de la rencontre pourra être modifié en cas d'accord entre les 2 clubs et confirmé par un échange de mail entre ces 2 clubs avec copie à la commission compétente.

Présence des joueurs

Conformément au règlement fédéral :

Tous les joueurs (simples et doubles), doivent être présents au début de la rencontre, lors de la rédaction de la « **fiche de composition d'équipes** » que s'échangeront les capitaines,

Toute équipe incomplète, à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification.

Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le **nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans les règlements spécifiques de l'épreuve.** (FFT)

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs, dans 2 équipes différentes, sur le **même week-end** (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et que la **rencontre ait été avancée ou reportée.**

Rôle du capitaine– Application des règlements

Rôle de capitaine

Documents obligatoires :

Vérifier la pièce d'identité avec photo et les licences en règle de l'année en cours faisant apparaître la mention « **en compétition** », **EQ ou NVEQ** (2 NVEQ maximum - § annexe spécifique) et mise à jour en cas de **changement de classement**.

S'échanger la fiche de composition de leur équipe respective du « jour » (document téléchargeable sur le site de la Ligue des Hauts-de-France onglet « compétition – calendrier et règlement ») ;

Vérifier la présence des JIFF obligatoires dans les simples (2 si 4 simples, et 1 pour 3 simples).

Vérifier la hiérarchie des classements (joueurs brûlés et autres joueurs de la composition de l'équipe) ainsi que le classement du joueur remplaçant éventuel (inférieur ou égal au classement du joueur n° 3 (Seniors+) ou 4 (Seniors) de l'équipe.

Le capitaine de l'équipe visitée est responsable de :

- ⇒ l'établissement de la feuille de match papier (obligatoire). Elle doit être signée des deux capitaines et saisie sur Tenup le jour même de la rencontre (ou dans les 24 heures) (elle doit être gardée toute la saison).
- ⇒ En cas d'erreur de saisie, il devra en avertir par courriel le responsable du championnat, ainsi que le capitaine de l'équipe visitée et ce dans les **10 jours maximum suivant la rencontre**.
- ⇒ La feuille de match doit refléter l'exacte vérité de la rencontre. En cas d'établissement d'une feuille de match fictive, les 2 capitaines seront convoqués par la Commission Régionale des Conflits Sportifs.

Applications des règlements

La commission des Conflits Sportifs gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements.

En cas de désaccord ou de non-observation du règlement, les capitaines **doivent informer par mail** ou courrier, la commission des Conflits Sportifs, de leurs observations, avec la feuille de match ainsi que les 2 fiches de compositions de leur équipe respective avec copie au Président de la Commission concernée.

Toutefois si un fait contraire aux règlements n'a pu être connu par l'un des capitaines de la poule que postérieurement à la rencontre, le différend peut être formulé par courriel, envoyé dans les vingt-quatre heures de cette découverte adressée à la commission des Conflits Sportifs de la Ligue avec copie au Président de la Commission responsable du championnat.

Pour être valable, une contestation, doit être mentionnée sur la « Fiche d'Observation ou de Décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et le juge arbitre) dès la fin de la rencontre,

Toute remarque concernant la **non-application du règlement** qui ne pouvait être décelée le jour de la rencontre, doit parvenir dans les **10 jours au plus tard** suivant la rencontre.

Pour être valable, un différend ne peut être émis que par l'un des capitaines d'équipes de la poule concernée.

Les documents signés par les 2 capitaines (+ JAE) : « fiche d'Observation ou de Décision (téléchargeables sur site de la Ligue des Hauts-de-France), la photocopie de la feuille de match, et les 2 fiches de compositions d'équipes du jour » doivent être adressées par mail **au Président de la Commission des Conflits Sportifs de la Ligue, et au Président de la Commission compétente**.

Balles- Officiels- Terrains

Les balles

Le club visité doit fournir au moins 3 balles neuves homologuées FFT, par partie de simple.
La liste des balles homologuées est consultable sur le site de la FFT (Liste des balles homologuées).

Les officiels (Art. 120 des RS 2023)

Annexe spécifique Seniors

Juge-arbitre (en DQDN) :

- ⇒ Le club doit obligatoirement renseigner les noms des officiels **lors de l'engagement** de son équipe : tout club qui **engage une équipe en division DQDN a l'obligation de déclarer un juge-arbitre en activité de qualification JAE2 minimum, licencié dans le club** (il officiera minimum 1 fois sur une rencontre) et **3 arbitres minimum A1**.
- ⇒ La rencontre sera juge-arbitrée par un **JAE2** (qui peut être un JAE2 licencié du club). **Celui-ci est désigné par la commission régionale d'arbitrage.**
- ⇒ Le JAE doit être présent durant toute la durée de la rencontre.
- ⇒ Il sera indemnisé par le club visité.

Pour toutes les autres divisions Messieurs ou Dames : un juge arbitre JAE1 est fortement conseillé. Celui-ci peut officier bénévolement durant toute la durée de la rencontre, mais il devra toutefois prévenir les 2 capitaines de sa présence, par mail.

Pour les rencontres se déroulant sans juge-arbitre dans les divisions inférieures, les capitaines devront s'échanger, impérativement, à leur arrivée, les **fiches de composition des équipes du jour** précisant la composition complète de leur équipe (sans oublier les joueurs susceptibles de disputer les doubles, le capitaine et le capitaine adjoint).

Avant le début de chaque rencontre, les joueurs devront obligatoirement se présenter aux capitaines (et/ou au juge arbitre).

Arbitrage (en DQDN) :

Trois arbitres différents (minimum A1, licenciés dans l'année sportive en cours) doivent obligatoirement officier au cours de la rencontre :

- ⇒ Cependant, et si exceptionnellement 2 arbitres sont présents en début de partie la rencontre se joue.
- ⇒ Si seulement 2 arbitres sont présents sur toute la rencontre et que toutes les parties sont arbitrées, il n'y a plus de fiche d'observation rédigée par le juge-arbitre.
- ⇒ S'il n'y a aucun arbitre ou un seul arbitre présent, la fiche d'observation sera rédigée et la rencontre ne débutera pas.
- ⇒ La fiche d'observation sera également rédigée s'il n'y a que 2 arbitres présents et que toutes les parties ne sont pas arbitrées, ce qui impliquera la défaite, sans les jouer, des parties non arbitrées.

Annexe spécifique Seniors +

En DQCF et en R1 les rencontres ne sont pas juge-arbitrées : les capitaines devront s'échanger à leur arrivée, au moyen des documents prévus, les compositions de leurs équipes.

Balles- Officiels- Terrains

Terrains

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1er avril).

En cas d'accord écrit des 2 capitaines, il est possible de déroger à cette règle avec copie du mail transmise au responsable du Championnat.

Le nombre de courts **minimum** à mettre à disposition est **de 2 courts**, pour une rencontre de **4 parties ou plus**, et de **1 court** pour une rencontre de **3 parties**.

En cas d'intempéries durant la rencontre en extérieur, repli possible sur 1 terrain couvert **minimum**.

⇒ Le club visité doit **prévenir impérativement 3 semaines avant** la rencontre le club adverse :

- s'il a 2 terrains extérieurs de « surface différente »,

- ou s'il n'a qu'1 terrain extérieur, dans ce cas, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains.

Un tirage au sort par les 2 capitaines, déterminera quels sont les simples qui se dérouleront sur les 2 courts extérieurs de surface différente, ou les simples qui se joueront en intérieur et extérieur (l'un sur 1 terrain extérieur et l'autre sur le court couvert).

- s'il n'a pas de terrains extérieurs.

Annexe Seniors

Le club qui reçoit n'a pas de terrains extérieurs :

1/ Le club visité peut réserver 2 terrains extérieurs dans un club voisin. Le club visiteur est obligé d'accepter.

2/ Le club visité peut proposer de recevoir sur 2 courts couverts :

Pas de dérogation pour qu'une rencontre se déroule directement sur 2 courts couverts. En revanche, si le club recevant obtient un accord écrit de la part du club visiteur, la commission ne s'opposera pas à une telle organisation (copie de cet accord au responsable du championnat et au juge-arbitre en DQDN).

3/ En cas de désaccord dans les 2 premières propositions, le club visiteur peut proposer de le recevoir sur **ses terrains extérieurs**. Dans ce cas, **le club visité est obligé d'accepter**.

Les Forfaits

Règlementation concernant les forfaits

Toute équipe déclarée **forfait général l'année N** sera automatiquement **rétrogradée de deux divisions** pour le championnat de l'année **N+1**, en l'application de l'article 113 des RS 2023, sauf cas exceptionnel entraînant une décision contraire de la commission compétente.

L'équipe déclarant **deux fois forfait** est déclarée **forfait général pour l'ensemble du championnat**.

De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée**, ou **disqualifiée une fois et forfait une fois**, est automatiquement déclarée **forfait général pour l'ensemble du championnat**.

Un **forfait** et ou **Forfait Général** entraîne une **pénalité financière** :

Seniors

Une équipe déclarant **forfait** : **50 €**.

Forfait général : **100 €**.

Seniors +

Une équipe déclarant **forfait** : **30 €**.

Forfait Général : **50 €**

Jeunes

En cas de **forfait**, une pénalité de **10 €** sera appliquée. En cas de non-règlement, une sanction plus importante pourrait être appliquée.

Scores en cas de forfait

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer le score forfaitaire correspondant à la somme des matchs prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le **score de 6/0 6/0**.

En cas de forfait ou de disqualification avant le début d'une partie, le **score attribué à celle-ci est de 6/0 (ou 5/0 en Seniors +)**.

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de partie, le score attribué à celle-ci est donné par l'attribution au vainqueur de tous les jeux restant à disputer au moment de l'abandon ou de la disqualification.

Saisie d'une feuille de match

Feuille de match

Le capitaine de l'équipe **visitée** est responsable de l'établissement de la **feuille de matchs** « papier » (téléchargeable sur le site de la Ligue des Hauts-de-France).

Celle-ci elle est **obligatoire**, et doit être **signée des deux capitaines** (feuille gardée pendant toute la durée de la saison), sa **saisie complète** sur TEN'UP, **le jour même de la rencontre (ou dans les 24 heures)**.

Le capitaine de l'équipe visiteuse doit en vérifier la saisie sur TEN'UP. En cas d'erreur de saisie, il devra en avvertir par courriel, le responsable du championnat, ainsi que le capitaine de l'équipe visitée et ce dans les **10 jours maximums suivant la rencontre**.

La feuille de résultats doit refléter l'exacte vérité de la rencontre. En cas d'établissement d'une feuille de résultats fictifs, les 2 capitaines seront convoqués par la Commission Régionale des Conflits Sportifs.

Annexe Jeunes

Championnat 11/12 ans régional qualificatif au Championnat de France

Ce championnat est indépendant des championnats par équipes départementaux qui se dérouleront ultérieurement.

1 seule équipe garçons et 1 seule équipe filles par club.

Inscription sur ADOC avant le 5 octobre 2025.

Saisie simultanée (obligatoirement) de la composition d'équipe. La commission se réserve le droit de sélectionner les meilleures équipes dont le poids maximum sera d'environ 28 (somme des 2 meilleurs classements).

Les calendriers seront mis en ligne 1^{ère} quinzaine d'octobre.

La commission des Jeunes a limité le nombre d'équipes à 16 maximum afin de pouvoir faire si possible 4 poules de 4.

Dates du championnat :

1^{er} tour avant le 9 novembre 2025

2^{ème} tour avant le 23 novembre 2025,

3^{ème} tour avant le 07 décembre 2025,

Pour les garçons :

½ finales dans les **clubs A** (qui disputera le vainqueur de la Poule C) **et B** (qui disputera le vainqueur de la Poule D) **au plus tard le 11 janvier 2026.**

Finales à la **Ligue des Hauts-de-France** à Marcq-en-Baroeul le **samedi 17 janvier 2026.**

Remise des prix à l'issue des finales garçons.

Pour les filles : le championnat sera constitué en fonction du nombre d'équipes.

Format :

2 simples (format 1),

1 double (format 4 - la règle du double (point décisif à chaque jeu, et en cas de 3^{ème} set, super tiebreak) est à appliquer ; bien prendre note du règlement général commun sur le site de la Ligue). Le double compte pour **2 points** pendant le championnat, **1 point en phase finale** (1/2 finale avant le 11 janvier et finale le 17/01/2026).

Lors du Championnat de France, le **double** se joue en **numéro 1**. De ce fait, les **clubs** doivent donc **respecter cet ordre pendant le championnat régional.**

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France qui se déroulera de la façon suivante :

- Dimanche 15 mars 2026 (phase d'élimination directe dans un des deux clubs qualifiés issus des ligues)

- **Phase finale vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mars 2026** à Limoges Bas Fargeas (NVA)

Championnat Régionaux 7/8 ans mixte 9/10 ans mixte, 13/14 ans et 15/18 ans

Constitués sous forme de tableaux comprenant les 5 clubs « champions départementaux » et en fonction du poids des équipes qualifiées (en cas d'égalité de poids, un tirage au sort sera effectué).

Format :

2 simples (format 1),

1 double (format 4 - la règle du double (point décisif à chaque jeu, et en cas de 3^{ème} set, super tiebreak) est à appliquer ; bien prendre note du règlement général commun sur le site de la Ligue). Le double compte pour **2 points** pendant le championnat, **1 point en phase finale** et se joue avant les simples.

Un joueur peut être remplacé par un joueur non inscrit dans la composition initiale de l'équipe, à condition qu'il n'ait pas un classement supérieur au moins bon classé de l'équipe.

S'il devait y avoir exceptionnellement 2 équipes d'un même club, l'équipe 1 devra obligatoirement intégrer les joueurs les mieux classés au début de la saison. Il se déroulera sur 3 journées :

Pré-tour le week-end du **14 juin 2026** dans les **clubs**,

1/2 finales le week-end du **21 juin 2026** dans les **clubs**,

Finales à la **Ligue** le **samedi 27 juin 2026**. Chaque équipe doit présenter être accompagnée d'un arbitre A1 ou A2

Annexe Seniors +

Annexe spécifique Seniors +

Accession au Championnat de France :

Phase finale régionale : (uniquement pour la Division Qualificative au Championnat de France) :

Dimanche 7 décembre 2025 à la Ligue des Hauts-de-France à Marcq-en-Baroeul

Seuls les joueurs qui ont participé au championnat régional peuvent participer aux interpoules.

Règlement Fédéral :

1 équipe qualifiée par Ligue en Messieurs et Dames 35/45/55/65 et Messieurs 75.

Et 19 équipes supplémentaires : meilleurs poids des équipes ayant participé aux championnats régionaux et proposées par les ligues.

Championnat de France

35 ans Messieurs et Dames : né(e)s en 1991 et avant

45 ans Messieurs et Dames : né(e)s en 1981 et avant

55 ans Messieurs et Dames : né(e)s en 1971 et avant

65 ans Messieurs et Dames : né(e)s en 1961 et avant

75 ans Messieurs et Dames : né(e)s en 1951 et avant

Un joueur seniors + ne peut disputer, dans la même année sportive, les championnats de France Interclubs seniors + que dans une seule catégorie d'âge.